



Tintigny, le 21 juin 2011

CLDR de Chiny et Florenville Compte rendu la réunion du 20 juin 2011

Présents

Commune de Chiny : Mme Joëlle DEBATY, Présidente de la CLDR,
M. Bruno HARDY, administration communale
Commune de Florenville : Mme Sylvie THEODORE, Echevine,
FRW : Mme Gervaise ROPARS, M. Bruno ECHTERBILLE, agents de développement.
CLDR : Voir liste jointe
Excusés : Voir liste jointe

Ordre du jour

1. Etat d'avancement des projets transcommunaux Chiny-Florenville (ADL, Parc des Paysages, Pic-vert)
2. Présentation des lignes de force d'une politique d'aménagement du territoire pour le 21^e siècle
3. Débat

Joëlle DEBATY introduit la séance, remercie les participants et présente l'ordre du jour de la réunion.

1. Etat d'avancement des projets transcommunaux Chiny-Florenville

1.1. L'Agence de développement local Chiny – Florenville (cf. diaporama)

Xavier Lecat, chargé de mission à l'ADL, présente l'historique du dossier. Il note aussi que l'initiative de développer une ADL est issue des travaux des PCDR de Chiny et de Florenville.

L'historique de l'agence est présenté :

- **Juin-Juillet 2009** : décision de principe de la Ville de Chiny et de la Ville de Florenville de création de l'ADL.
- **Septembre 2009 - juin 2010** : constitution du dossier de demande d'agrément, diagnostic de territoire, étude AFOM, consultation des acteurs économiques, publics et associatifs, établissement du plan d'action de l'ADL
- **Mai 2010** : dépôt du dossier de demande d'agrément
- **1^{er} novembre 2010** : octroi de l'agrément de l'Agence de Développement Local de Chiny-Florenville pour une période de 3 ans.
- **27 janvier 2011** : constitution de l'Asbl
- **1^{er} février 2011** : engagement de Xavier Lecat, responsable de l'ADL

Une ADL a une vocation économique et est fondée sur des partenariats publics – privés. Ainsi son Conseil d'administration est composé de membres issus du secteur public et privé.

Les finalités de l'ADL sont :

- augmenter l'attractivité du territoire en améliorant la situation économique, touristique, sociale et culturelle ;
- développement économique durable ;
- poursuivre une logique de développement territorial intercommunal

Le plan d'action comprend trois axes : le tourisme, le cadre de vie et l'attractivité économique, dans lesquelles s'inscrivent toute une série d'objectifs (voir schéma ci-dessous).

hgff

A ce stade, les activités de l'ADL ont été multiples. On peut citer :

- Tourisme:
 - 1.111 Kayaks
 - 1.122 Action pêche
- Commerce:
 - 1.211 Problématique terrasse HORECA (à Florenville)
 - 1.213 Dérogation repos dominical (à Florenville)
 - 1.221 Cadastre cartographique de l'activité économique (en lien avec le GIG et les services provinciaux)
 - 1.223 Analyse d'impact d'une implantation commerciale
- PME / Indépendants:
 - 1.311.1 Au cœur de Lacuisine (soutien à une entreprise)
 - 1.311.2 Traversée de Jamoigne (accompagnement)
 - 1.311.3 Petit déjeuner entreprises
 - 1.311.4 Accompagnement d'un porteur de projet « enfance »
 - 1.312 Communication CP / enquête PME Chiny
 - 1.331 Schéma de structure Chiny (accompagnement)
 - 1.332 ZACC Bon pays – Zoning de la Terme
- Socio-professionnel:
 - 1.411 Participation CSEF
- Agriculture:
 - 1.511.1 IGP suivi dossier
 - 1.511.2 Appel à projet Province / Plate de Florenville
 - 1.512 Appel à projet Province / Vente directe

Débat :

Comment gérer l'usage des kayaks qui sont une ressource pour la région ? Il faudrait travailler sur l'information des usagers, installer des haltes et des refuges avec notamment des toilettes.

Xavier Lecat répond que cette question n'est pas directement abordée dans le programme de travail de l'ADL, mais la réflexion sur le tourisme va s'attacher aussi à ce thème.

Est-ce que l'ADL prend en charge la question des chemins agricoles ?

Xavier Lecat indique que l'ADL n'est pas compétente en la matière pour l'instant, mais tout dépend des demandes des Communes. Le domaine de compétence des ADL est le domaine économique. Bruno Echterbille ajoute que la question des chemins et de la mobilité est abordée dans les PCDR de Chiny et Florenville via des fiches projets.

1.2. Présentation des activités du Parc des Paysages Chiny-Florenville

Jérôme Lobet et Julie Rhameh, chargés d'études au Parc des Paysages.

Ce projet qui se termine au 30 juin 2011 a été financé par la Région wallonne pour une durée de 3 ans. L'objectif était de mettre en évidence les paysages des communes de Chiny et Florenville ainsi que développer un programme d'action en réunissant les acteurs concernés.

Le programme du projet a été réalisé :

- Elaboration d'une cartographie des aires paysagères
- Elaboration d'une cartographie des unités paysagères (une trentaine au total)
- Elaboration d'une fiche d'analyse détaillée pour chaque unité paysagère qui comprend plusieurs volets :
 - o Un descriptif
 - o Une évolution dans le temps (passé et futur probable)
 - o Une évaluation (points forts et points faibles)
 - o Des pistes d'actions
- Elaboration d'un tableau récapitulant les pistes d'actions générales et au niveau des unités paysagères.

A noter que le travail du Parc du Paysage a contribué à alimenter la prochaine émission Télétourisme consacrée à la vallée de la Semois (le 25/06 à 13h sur la RTBF) et que l'exposition photos issue du concours sur le paysage sera prochainement présentée à Bruxelles au sein de la Maison de la Wallonie.

Débat :

Q = Le projet se termine le 30 juin, quelle sera sa pérennisation ?

Jérôme Lobet indique que les données seront transmises aux Communes (version papier et PDF) et pourront être utilisées, notamment d'un point de vue touristique par le centre d'interprétation des paysages (projet INTERREG Gaume – Meuse – Maginot), par le projet Massif ou par le projet de Parc naturel de Gaume.

Bruno Echterbille souligne l'importance que les données soient compilées et diffusables pour toucher un maximum de monde. Il propose de disposer d'un espace sur le blog consacré à l'opération de développement rural de Chiny (www.chinyrural.net) et de sensibiliser les communes à l'utilisation de ces données.

Gervaise Ropars ajoute qu'il serait intéressant de mettre à disposition les données en version informatique via le Groupement d'Information Géographique (GIG) de la Province.

1.3. Projet de mobilité douce Pic-Vert

Joëlle Debaty présente le projet de création de l'aménagement d'une voie de mobilité douce entre Muno et Termes (24 km à Florenville et 12 km à Chiny). Le travail a ainsi été réalisé pour permettre un déplacement en vélo tout chemin.

Jérôme Lobet, qui s'est chargé du dossier à Florenville, présente le parcours sur une carte et indique que plusieurs tronçons ont été restaurés. Le tracé respecte au plus près le tracé du vicinal (dans certaines parties, il a été impossible de le transformer en voie lente car l'assise est occupé par la route).

Des perspectives de développement d'un réseau de voie lente sont aussi évoquées : le tunnel Herbeumont – St Cécile ; Liaison Florenville-Chassepiere ; Liaison Florenville – Martué – Lacuisine ; Florenville – Villers devant Orval). La mise en place d'une grande boucle accessible notamment par train (départ d'une gare) pourrait constituer un atout touristique intéressant.

Débat :

Q = Connaît-on la fréquentation du RAVEL Muno-St Cécile ?

R = Pour Jérôme Lobet, les statistiques ne sont pas connues, mais il est vrai qu'une piste cyclable est d'autant plus utilisée qu'elle peut se faire en boucle, ou qu'elle est reliée à d'autres réseaux de mobilité douce. Joëlle Debaty indique que le tracé du Vicinal est réalisé, il s'agit maintenant de poursuivre avec

d'autres projets. Bruno Echterbille complète la question en évoquant la nécessité d'une communication sur le sujet et cite l'exemple du sentier des pierres qui parlent à Herbeumont qui est bien fréquenté.

2. Présentation des lignes de force d'une politique d'aménagement du territoire pour le 21^e siècle

Gervaise Ropars propose d'évoquer les lignes de force pour un aménagement du territoire wallon pour le 21^e siècle proposées à la discussion par le Ministre Philippe Henry, en charge de l'aménagement du territoire.

Pourquoi ce débat dans les CLDR et CCATM ? Il est souhaité des réactions pour alimenter ce document, parce que les questions abordées sont fondamentales pour le monde rural et parce que la FRW a un rôle d'éducation permanente.

Les résultats des débats seront transmis au niveau régional mais aussi repris par la FRW qui organise au niveau de ses implantations des réflexions parallèles afin de faire remonter les préoccupations du monde rural. L'idée aussi est de faire émerger des pistes d'actions qui pourraient être mise en œuvre au niveau des Communes, des CLDR et des CCATM.

Qu'est ce que l'aménagement du territoire ?

On peut évoquer quelques définitions :

- Anticiper la forme urbanistique d'un village ou d'un bourg, bien répartir les fonctions (habitat, activité, déplacement, loisir) en fonction des besoins actuels et à venir de la population favorise une meilleure qualité de vie, une meilleure attractivité au sein de la commune.
- C'est "l'action et la pratique (plutôt que la science, la technique ou l'art) de disposer avec ordre, à travers l'espace d'un pays et dans une vision prospective, les hommes et leur activité, les équipements et les moyens de communication qu'ils peuvent utiliser, en prenant en compte les contraintes naturelles, humaines et économiques, voire stratégique" Pierre Merlin, art. "Aménagement du territoire", p. 38-43, in Pierre Merlin et Françoise Choay (dir.), Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, Paris, PUF, 3^e éd., 2000, 926 p.

Quelques spécificités du monde rural

Cf. Une société en mutation – Daniel Bodson, Docteur en sociologie et Professeur d'université.

On peut retenir 3 traits marquants de la ruralité contemporaine :

La **mobilité contrainte** : une des caractéristique des zones rurales wallonne est l'obligation d'être mobile constamment (scolarité, vie professionnelle, courses, loisir...)

= > Une responsabilité des politiques est de garantir la mobilité pour tous les habitants du monde rural quelques soient leur disponibilités personnelles.

La **minorisation de la culture agricole et la tertiarisation de l'économie** :

= le rural n'est plus dominé économiquement et culturellement par l'agriculteur. C'est devenu un utilisateur de l'espace rural comme les autres et l'on voit apparaître des conflits d'usage (entre espace de production – rapport économique et fonctionnel et espace de cadre de vie et esthétique) =>L'usage de l'espace rural est multiple

= La tertiarisation de l'économie : les emplois actuellement occupés par la population rurale le sont pour les ¼ dans le secteur des services et de l'administration.

La **résidentialisation de l'espace rural wallon** : on constate un changement = d'un mode de vie contraint par naissance, le village devient un cadre de vie, choisi par établissement de résidence ; d'un lieu de production, le village devient un lieu de résidence et un espace à l'écart du monde du travail.

Présentation des lignes de force

Voir diaporama en pièce jointe

Références :

- Sur internet pour répondre à un questionnaire en ligne / Pour télécharger le logiciel (www.ateliersduterritoire.be)
- Pour consulter la revue de la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne (www.murla.be)

3. Débat

Méthode :

Il est proposé aux participants de travailler en 3 groupes pour répondre à 7 questions concernant les lignes de force. Chaque groupe de 5-6 personnes qui désigne un rapporteur, travaille 20-25 minutes pour répondre à 7 questions. Chaque table doit répondre soit par oui : carton vert, soit par non : carton rouge et justifier sa réponse ; ensuite une mise en commun en assemblée sera organisée.

Résultats

Quelle sont vos réactions par rapport aux affirmations suivantes ?

Pour répondre au mieux aux enjeux énergétiques, climatiques et démographiques (vieillesse) en milieu rural ...

Question 1 : Un petit centre rural comprend nécessairement une mixité de fonctions (commerces, services...) et des transports en commun (bus, train...)

3 Oui

- Il faut s'accorder sur la définition. Les localités de Florenville et de Jamoigne sont équipées de ces fonctions. Ces pôles sont indispensables ;
- Un centre rural c'est un village avec l'accès au service (minimum école) avec des transports. Dans l'idéal, tous les villages devraient pouvoir offrir une école, une petite épicerie, un transport en commun ;
- En Province de Luxembourg, les gens viennent et restent dans notre territoire pour son mode de vie rural. C'est un choix. Nous devons avoir le droit de choisir.

Question 2 : Il faut prioritairement construire au niveau ces petits centres ruraux et y atteindre une densité de 30 logements/Ha

2 Non et 1 Oui mais ...

- Il est important de ne pas étaler l'urbanisation de long des routes et de préférer le centre du noyau villageois et à sa proximité mais la densité de 30 logements/ha apparaît très importante. La moyenne étant plus autour de 12-15 logt/ha.
- Il faut être attentif aux problèmes de voisinage afin de conserver « un mode de vie rural » (nécessaire distance entre voisins). La convivialité entre voisins est difficile.
- Le chiffre de 30 logements/ha pose soucis et semble déraisonnable.

Question 3 : Les grandes surfaces, les centres commerciaux et les entreprises non-polluantes doivent être implantés à proximité des petits centres ruraux

2 Oui et 1 Non

- Impensable, notamment pour les villages. Il faut distinguer le centre des villages et le reste.
- Il est nécessaire de bien définir ce qu'est un petit centre rural. Oui, si cela correspond à Jamoigne et Florenville.
- Dans un centre rural : oui pour du petit commerce dispersé, des entreprises non polluantes. Eviter les grandes surfaces, si possible.

Question 4 : Pour favoriser les économies d'énergie et d'espace, il faut que les nouvelles constructions soient majoritairement mitoyennes

2 Oui et 1 Non

- Au niveau de l'administration de l'urbanisme, on favorise les parcelles de 2ha et mitoyennes. Or ces parcelles sont difficiles à vendre.
- Deux tendances : maintien des maisons 4 façades qui ont leur avantage et mitoyenneté dans le centre du village avec développement en étoile à partir de l'église.
- Celui qui désire construire doit avoir le choix (ex : les orientations des pièces sont différentes si la maison est mitoyenne). Les économies de chauffage ne sont pas bien grandes.

Question 5 : Dans les espaces ruraux préservés, il faut limiter l'étalement de l'urbanisation et maintenir l'identité et le caractère des villages (par exemple, il faut convertir en zone agricole les zones à bâtir actuellement non construites et situées à plus de 1000 m du centre du village)

2 Oui (avec des impossibilités) et 1 Non

- Oui et s'il faut remanier le plan de secteur, quid des propriétaires d'un terrain à bâtir qui ne devient plus constructible. Nécessité de compensations.
- C'est impossible, donc non.
- Oui, unanime.

Question 6 : Il faut préserver les paysages de qualité exceptionnelle et recomposer les autres avec des équipements et infrastructures collectives

3 Oui

- La recomposition des paysages en faveur des équipements, oui mais pour des équipements collectifs et non individuels (les éoliennes individuelles sont regrettables pour l'environnement).
- Il est certainement important de préserver les paysages de qualité exceptionnelle mais il faut s'entendre sur la définition.
- Une politique cohérente du paysage doit être définie (qu'est-ce qui est exceptionnel ?) en concertation avec les citoyens. Par exemple, la vue de Jamoigne sur Les Bulles est exceptionnelle.

Question 7 : Les enjeux énergétiques, climatiques, du vieillissement vont modifier durablement les modes de vie des ruraux (accès aux services, mobilité, etc.)

3 Oui

- Il est important d'imaginer des déplacements en commun nouveaux. Ne pas avoir des bus vides. Trouver des solutions alternatives (ex : les bus à la demande).
- Les hommes politiques doivent être convaincus sur le climat change et de la finitude des ressources.
- L'habitat a changé. Il y a une nécessité sociale de créer des accueils pour les personnes âgées. Il est important de créer plus d'humanité.
- La vie future sera difficile et il faut revoir la défense du monde rural.
- Les services à domicile sont utiles et efficaces et doivent être soutenus.

Plus globalement,

- Il apparaît nécessaire de définir plus précisément les termes utilisés dans le document.
- Les réponses proposées sont générales et des nuances doivent être apportées.
- L'évolution de l'habitat et la gestion des services sont des domaines sensibles.
- Il faut revoir le mode de défense du monde rural et faire connaître ses problèmes et ses positions.

De manière générale, Une question est en suspens : selon ce document, les petits villages doivent-ils disparaître ?

LISTE DES PRESENTS :

Prénom	Nom	Adresse	Localité
Patrick	BESURE	rue du Chêne, 2	LACUISINE
Béatrice	CATOT	rue de la chapelle, 61	PROUVY
André	CLAUSSE	rue du Mesnil, 27	FRENOIS
Georges	DEBATY	avenue Gilson, 93	IZEL
Joëlle	DEBATY	rue du Fonteny, 3	PIN
Michel	DUPONT	Le Fond des Naux, 10	LACUISINE
Roger	LAURENT	rue Martué, 40	LACUISINE
Jacques	LAVIGNE	Les Petites Rues, 2	FLORENVILLE
Jean-Marie	LECUIVRE	rue de la Barrière, 18	CHASSEPIERRE
Jérôme	LOBET	rue du Millénaire, 55	CHINY
Roger	MADAN	Grand'Rue, 79	SUXY
José	MAHILLON	rue Sainte Anne, 62	TERMES
Claude	PROTIN	rue de la chapelle, 7	PROUVY
Julie	RAHMEH	Parc des Paysages	PALISEUL
Maurice	ROBLAIN	rue du Prieuré, 6	SUXY
Christian	SCHOLER	rue des Flonceaux, 11	FLORENVILLE
Françoise	SULEAU	rue des Jardins, 13	LACUISINE
Sylvie	THEODORE	rue de l'Eglise, 2	FLORENVILLE
Fabienne	WALLEMME	rue de Margny, 24	VILLERS-DVT-ORVAL